

DE LA COMMUNE DE **ROSOY (OISE)**

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Délibération
2022_24FL

L'an deux mille vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20h30, les membres du Conseil municipal de la commune de Rosoy se sont réunis dans la salle du conseil sous la présidence de Gérard LAFITTE, Maire de la commune de Rosoy.

Etaient présents :

Nombre de membres en
exercice :

14

Mesdames : BATTINI Martine, DESTOOP Karinn, MANZANARES Elisabeth,
PANNIER Annie, PILLOUX Nathalie,

Messieurs : CHOUTEAU Frédéric, GUERY Vincent, LAFITTE Gérard, LARCHER
Ludovic, LAVRILLOUX Pascal.

Etaient absents excusés :

Nombre de membres
présents

10

Mesdames CHAPLY Isabelle, KURZER Sandra,

Monsieur : DESCHRYVER Ludovic, DOUBLET Jacky.

Madame Nathalie PILLOUX a été élue secrétaire de séance.

Nombre de votants :

10

Par voie de convention de participation financière à la réalisation du réseau Oise très Haut débit, conclue le 24/10/2018, le SMOTHD s'est engagé à construire sur le territoire intercommunal de la Communauté du Liancourtois – La Vallée Dorée, les prises optiques permettant le déploiement du FTTH, en contrepartie du versement par la Communauté de communes d'une participation financière à versement unique. Certaines parties du réseau aérien Oise THD font l'objet d'un projet communal d'enfouissement qui est le suivant :

- Effacement du Réseau – rue du Marais (tranche 1) sur la commune de ROSOY.

Date de convocation :

9 décembre 2022

Le SMOTHD exige dans ce cas une participation financière de la commune qui dans un souci d'homogénéité souhaite enfouir l'ensemble du réseau aérien.

Date d'affichage :

9 décembre 2022

Il convient donc de signer une nouvelle convention de participation financière à la réalisation de travaux complémentaires au réseau Oise Très Haut Débit par versement unique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention de participation financière ;
- Dit que les crédits seront prévus au budget primitif 2023.

Objet de la Délibération :

**SMOTHD : nouvelle
convention à la
participation
financière à la
réalisation de
travaux
complémentaires
rue du Marais
(Tranche 1)**

Et ont signé sur le registre tous les membres présents, pour extrait certifié conforme.

Le Maire,



Gérard LAFITTE